

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Bulletin Officiel de la Principauté

PARAISANT LE JEUDI

<p>ABONNEMENTS : MONACO - FRANCE et COLONIES Un an, 30 fr. ; Six mois, 15 fr. ETRANGER (frais de poste en sus). <i>Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois</i></p>	<p>DIRECTION et REDACTION : au Ministère d'Etat ADMINISTRATION : Imprimerie de Monaco, Place de la Visitation.</p>	<p>INSERTIONS LÉGALES : 4 francs la ligne. <i>S'adresser au Gérant, Place de la Visitation</i></p>
---	---	--

SOMMAIRE.

PARTIE OFFICIELLE

(Lois - Ordonnances - Décisions - Arrêtés)

Ordonnance Souveraine convoquant le Conseil National en Session Extraordinaire.

Ordonnance Souveraine portant nomination d'un fonctionnaire.

Ordonnance Souveraine conférant l'honorariat à un ancien fonctionnaire.

Arrêté Municipal concernant la vente de la viande de boucherie.

Arrêté Municipal fixant le prix de la viande de boucherie.

PARTIE NON OFFICIELLE

(Avis - Communications - Informations)

AVIS ET COMMUNIQUÉS :

Avis concernant le prix de vente, d'abonnement et d'insertions légales du Journal de Monaco.

Avis aux chômeurs.

Relevé des prix des légumes et fruits.

Prix du lait.

INFORMATIONS :

Fête de l'Arbre de Noël.

Théâtre des Beaux-Arts: Récital de danses sacrées; le Nid; Andromaque; le Baiser; Concert classique.

VARIETES

Holbein, peintre des scènes macabres, par Alin Monjardin.

PARTIE OFFICIELLE

ORDONNANCES SOUVERAINES

N° 2.383

LOUIS II
PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu l'article 26 de l'Ordonnance Constitutionnelle du 5 janvier 1911 ;

Vu l'article 2 (alinéas 2 et 3) de l'Ordonnance du 15 avril 1911, sur le fonctionnement du Conseil National ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

ARTICLE PREMIER.

Le Conseil National est convoqué en session extraordinaire pour le mardi 26 décembre 1939.

ART. 2.

L'ordre du jour de cette session est ainsi fixé :

- 1° Budget de 1940 ;
- 2° Projets de Lois ;
- 3° Communications du Gouvernement.

ART. 3.

La session extraordinaire prendra fin le mardi 9 janvier 1940.

ART. 4.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Château de Marchais, le vingt-quatre décembre mil neuf cent trente-neuf.

LOUIS.

Par le Prince :
Le Ministre Plénipotentiaire
Secrétaire d'Etat,
H. MAURAN.

N° 2.384

LOUIS II
PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu l'Ordonnance Souveraine du 25 septembre 1910, créant le Lycée de Monaco ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

M. Fournier Marcel, Professeur de Lycée, précédemment Professeur d'Allemand à l'Ecole Militaire d'Autun, mis à la disposition du Gouvernement Princier par le Gouvernement de la République Française, est nommé Professeur d'Allemand au Lycée de Monaco.

La présente Ordonnance aura effet à dater du 1^{er} Novembre 1938.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Château de Marchais, le le vingt-six décembre mil neuf cent trente-neuf.

LOUIS.

Par le Prince :
Le Ministre Plénipotentiaire
Secrétaire d'Etat,
H. MAURAN.

N° 2.385

LOUIS II
PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu l'article 17 de l'Ordonnance Souveraine du 20 juillet 1937, constituant le Statut des Fonctionnaires, Agents et Employés de l'Ordre Administratif ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

L'honorariat est conféré à M. Fernand Marchandau, ancien Inspecteur des Taxes et Redevances près les Services Fiscaux.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Château de Marchais, le le vingt-six décembre mil neuf cent trente-neuf.

LOUIS.

Par le Prince :
Le Ministre Plénipotentiaire
Secrétaire d'Etat,
H. MAURAN.

ARRÊTÉS MUNICIPAUX

Nous, Maire de la ville de Monaco,
Vu l'Ordonnance Souveraine du 11 juillet 1909 ;
Vu la Loi Municipale du 3 mai 1920 ;

Vu l'article 472 § 15 du Code Pénal ;
Vu notre Arrêté en date du 30 novembre 1939 ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

Les dispositions de notre Arrêté du 30 novembre 1939, interdisant l'exposition ou la mise en vente de la viande de boucherie le lundi de chaque semaine, sont étendues au vendredi.

ART. 2.

Les infractions aux dispositions du présent Arrêté seront constatées et poursuivies conformément à la Loi.

Monaco, le 2 janvier 1940.

Le Maire,
Louis AURÉGLIA.

Nous, Maire de la ville de Monaco,
Vu l'Ordonnance Souveraine du 11 juillet 1909 ;
Vu la Loi Municipale du 3 mai 1920 ;
Vu l'article 472 § 15 du Code Pénal ;
Vu Notre Arrêté du 7 décembre 1939 ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

A dater de la publication du présent Arrêté, les prix de vente au détail des viandes de boucherie de première qualité sont fixés comme suit :

BOEUF

	PRIX AU KILOGR.
Filet	32 » à 37 »
Faux-Filet	26.50 à 32.50
Rumsteck	26.50 à 32.50
Entrecôtes 1 ^{re}	30.50
Bifteck	23.50 à 26.50
Entrecôtes 2 ^e	26 »
Gîte à la noix	20.50 à 22.50
Bœuf mode	18.50 à 21.50
Bœuf bourguignon	18 » à 20.50
Plates-côtes 1 ^{re}	15 »
Jarret	6.50 à 11 »
Plates-côtes 2 ^e	11 »
Poitrine	9.50
Collier	6.50

VEAU

Foie	36 »
Escalopes	34.50
Noix sans os	29.50
Côtelettes 1 ^{re} et Filet	26.50
Epaule sans os	21 » à 23.50
Côtelettes 2 ^e	22 »
Tendron	12.50 à 16.50
Collier	12.50 à 13.50

MOUTON (Présalé)

Tranche gigot	35 »
Gigot	27 »
Côtes 1 ^{re}	32 »
Côtes 2 ^e	29 »
Epaule	19 »
Poitrine, collier	11 »

MOUTON

	PRIX AU KILOGR.
Tranche gigot	33 »
Gigot	25.50
Côtes 1 ^{re}	30.50
Côtes 2 ^o	28 »
Epaule	18 »
Poitrine, collier	10 »

ART. 2.

Toute contravention au présent Arrêté sera constatée et poursuivie conformément à la Loi.

Monaco, le 4 janvier 1940.

Le Maire,
Louis AURÉGLIA

PARTIE NON OFFICIELLE

AVIS ET COMMUNIQUÉS

A dater du 1^{er} janvier 1940, les prix de la vente, de l'abonnement et des insertions légales dans le « Journal de Monaco » (Bulletin Officiel de la Principauté) sont modifiés comme suit :

Le Numéro : 0.60

ABONNEMENTS

Monaco — France et Colonies
Un an 30 fr. — Six mois 15 fr.
Étranger (frais de poste en sus)

Insertions légales. la ligne 4 fr.

La Direction de l'Office du Travail rappelle aux chômeurs qui sont convoqués en vue de leur présentation aux employeurs qu'ils doivent toujours se munir de leurs derniers certificats.

Ils n'ignorent pas, en effet, que de l'examen de ces documents peut résulter leur acceptation ou leur évincement.

Il leur est donc rappelé que si un ordre de priorité de présentation existe pour les candidats, il ne peut être généralement respecté par l'Office du Travail qu'à valeur égale ou voisine ; l'examen des certificats peut alors le modifier, pour éviter des fausses manœuvres et des insuccès.

En conséquence et dans leur intérêt évident, les chômeurs régulièrement inscrits sur les registres, c'est-à-dire porteurs de carte d'identité avec lettre A (étrangers domiciliés à Monaco et Français des communes limitrophes), qui n'auraient pas encore remis le duplicata de leurs certificats pour leur dossier, sont priés de le faire sans retard.

Ceux qui ne satisferaient pas à cette obligation se placeraient d'eux-mêmes au dernier rang.

La Police Municipale a relevé, sur les marchés de la Principauté, les prix des légumes et fruits suivants, à la date du 3 janvier 1940.

Légumes			
Ail	kilog.	4 » à	4.75
Carottes	—	1.50 à	3.50
Céleris	pièce	0.75 à	3 »
Choux-fleurs	—	1 » à	5 »
Choux-verts	—	2 » à	5 »
Choux de Bruxelles	kilog.	8 »	
Endives	—	8 » à	8.50
Épinards	—	5 »	
Haricots fins	—	14 » à	16 »
Navets	—	2 » à	3 »
Oignons	—	2 » à	2.50
— petits	—	3 » à	4 »
Poireaux	paquet	2 » à	7 »
Poirée ou blette	—	0.50	
Poivrons rouges	kilog.	4 » à	5 »
Pommes de terre	—	1 » à	1.30
— nouvelles	—	3 » à	3.50
Radis	paquet	0.50	
Salades	pièce	0.25 à	1.25

Fruits

Bananes	pièce	0.40 à	0.70
Citrons	—	0.35 à	0.60
Dattes	kilog.	6.50 à	7 »
Figues sèches	—	6 » à	6.50
Noix	—	8 » à	9 »
Oranges	—	6 » à	8 »
Poires	—	3.50 à	6 »
Pommes	—	3.50 à	8 »

Prix du Lait

Sans changement :

En magasin	2 fr. 30 le litre
A domicile	2 fr. 50 »

INFORMATIONS

Pour la seconde fois, la fête de l'Arbre de Noël Municipal s'est déroulée samedi après-midi. La réunion était présidée par le Maire de Monaco et M^{me} Louis Auréglija qu'accompagnait leur fillette et qu'entouraient les Adjointes, les membres du Conseil Communal et du Comité des Fêtes et de nombreuses dames.

Les petits invités de la Municipalité étaient les enfants hospitalisés et ceux des employés de l'Hôpital ; les enfants des familles secourues par le Bureau de Bienfaisance, les pensionnaires de l'Orphelinat Otto, de l'Orphelinat de Monaco-Ville et de l'Orphelinat des sœurs Dominicaines.

Après une séance de prestidigitation donnée sous le préau de l'école des Frères et un goûter offert aux enfants, une distribution de jouets fut faite, sous la présidence de M^{me} Louis Auréglija, dans la salle des Mariages décorée pour la circonstance. 220 enfants participèrent à cette distribution. Un magnifique Arbre de Noël se dressait au centre de la salle. Les jouets garnissant les comptoirs furent remis par les dames patronesses.

Les membres du Conseil Communal et du Comité des Fêtes et les membres bienfaiteurs furent ensuite conviés à une réception intime. M. Louis Auréglija remercia, dans une charmante improvisation, les donateurs, les organisateurs et toutes les personnes présentes. Il formula des vœux pour le retour de la paix et plaça l'année nouvelle sous le signe de l'espoir.

THÉÂTRE DES BEAUX-ARTS

Le théâtre des Beaux-Arts nous a offert trois spectacles de choix : un récital de danses sacrées où M^{lles} Josette et Renée Toatelli ont fait valoir leur art du geste et des attitudes et déployé de fastueux costumes, la plupart authentiques, les autres très exactement reproduits. Josette qui s'est plus spécialement consacrée à l'étude des danses orientales, nous a présenté les danses religieuses de Java, de la Perse et de l'Inde. Elle et sa sœur ont alterné dans les danses bibliques et liturgiques. Toutes deux enfin ont mimé un émouvant dialogue entre la Vie et la Mort. La noblesse des attitudes, la grâce expressive des gestes composent une vision d'art d'une haute qualité.

La Comédie a repris possession de la scène des Beaux-Arts avec *le Nid* de M. Birabeau. On se rappelle le succès qu'a obtenu *le Pamplemousse* du même auteur. *Le Nid* n'a peut-être pas la même drôlerie d'invention ni la même force comique, mais il est bien de l'inspiration optimiste et de la façon adroite de M. Birabeau. On a beaucoup ri et on a chaudement applaudi M^{mes} Jane Stora, Michèle Auvray, Marthe Alycia et Marthe Marsans ; MM. Horace Davault, Paul Ichac, Roger Tavola, Eddy Ghilain, Gilbert Boka et Edouard Hemme.

Continuant le cours de ses matinées classiques, M. Sablon a donné, jeudi, *Andromaque* avec M^{mes} Jacqueline Moraine, Mary Francey, Madeleine Sil-

vain et Hélène Gerber ; MM. Robert Vidalin, de la Comédie Française, Yves Forgel, Antony Carretier et Lheris. La divine harmonie des vers de Racine a trouvé en eux de dignes interprètes et l'œuvre où le poète, arrivé à la perfection de son art, bouillonne encore de toute la sève de la jeunesse, a transporté les auditeurs dans les hautes régions de la pensée et de la pure beauté.

Ce chef-d'œuvre était accompagné du délicieux dialogue de Banville, *le Baiser*. Les vers de l'éblouissant rimeur ont été mis en valeur par M^{me} Raymonde Allain (la fée Urgèle) et par M. Horace Davault (Pierrot).

**

Les concerts dirigés par M. Marc-César Scotto, attirent toujours le public des dilettante. Mardi dernier, on a entendu le très beau violoniste Robert Soëns dans le *Concerto en mi majeur* de J.-S. Bach, œuvre grandiose et austère où il fit valoir la largeur et la noblesse de son jeu et dans *Tzigane* de Ravel qui en fit ressortir le brillant.

L'orchestre interpréta excellemment la symphonie *La Surprise* de Haydn, les *Thème et Variations du 5^e quatuor* de Beethoven et *Le Carnaval de Paris* de Swendsen. On applaudit beaucoup les œuvres et les interprètes.

VARIÉTÉS

Holbein, peintre des scènes macabres

Il est curieux de constater combien les anciens peintres allemands avaient le goût de reproduire des scènes macabres. Entre cent peintres du XVI^e siècle qui se plurent à dessiner des squelettes, nous ne citerons que Hans Baldung (*La Mort et la Vierge*), Hans Sebald Beham (*La Mort et la Femme*) et Hans Holbein, dont nous parlerons plus longuement et dont tous les touristes ont pu admirer à Bâle la *Danse Macabre*.

Holbein naît vers la fin du XV^e siècle — en 1497, d'après les hypothèses les mieux motivées — dans cette grande ville d'Augsbourg, qui était à la fois le centre du mouvement de la Réformation et de l'activité commerciale de l'Allemagne, et qui était faite, plus que tout autre séjour, pour éveiller de bonne heure l'imagination d'un artiste, stimuler son ambition, encourager ses hardiesses.

Le père de Holbein, artiste lui-même, est un pauvre homme besogneux, harcelé.

En 1516, c'est-à-dire à 19 ans, Holbein s'expatrie. Il va chercher fortune à Bâle. Il peint de nombreux tableaux.

Dix ans après, il avait produit ses superbes dessins de *La Passion* et son merveilleux portrait d'*Erasmus*, du Louvre. Mais ses œuvres ne l'enrichissaient pas. Il est vrai qu'il dépensait en vrai prodige ; et, bientôt, il tomba dans la misère.

Poussé alors par la nécessité, Holbein entreprit un premier voyage en Angleterre.

La recommandation d'Erasmus lui ouvrit la maison du célèbre chancelier et philosophe Thomas Morus, dont il éternisa plus tard les traits dans un admirable dessin conservé au musée de Bâle.

Il fit également à cette époque les portraits de l'archevêque Durham et de l'astronome Kratzer, tous deux au Louvre.

Après être retourné en Suisse, où il passa plusieurs années, il reprit en 1532 le chemin de l'Angleterre et, à partir de ce moment, ne quitta plus ce pays que pour de courtes absences. A côté de l'aristocratie anglaise, il compta bientôt pour cliente la corporation des marchands allemands de Londres, établie dans

l'entrepôt de Steel Yard; il peignit le portrait de ses membres, décora la salle qui servait à leurs réunions.

Sa réputation était depuis longtemps solidement établie, lorsque le roi Henri VIII l'attacha enfin à son service. Dès ce jour, sa fortune fut faite.

Le roi, non content de lui commander son portrait (dont Charles Laughton s'inspira pour personnifier le souverain dans le film célèbre *La Vie Privée de Henry VIII*) et celui de son entourage, par exemple de *Jeanne Seymour* (au musée de Vienne), l'envoya à diverses reprises sur le Continent, afin de peindre l'une ou l'autre des princesses dont il convoitait la main.

En 1538, Holbein dut aller remplir une mission de ce genre à Bruxelles auprès de Christine de Milan; en 1539, auprès d'Anne de Clèves, dont le portrait figure aujourd'hui au musée du Louvre.

La vie, il l'aime pour elle-même, témoin son faible à l'endroit des êtres et des circonstances qui la manifestent avec exubérance: les enfants, les paysans, les lansquenets, les jeux, les danses, les combats. Et il a excellé à en traduire les mouvements les plus violents.

« Examinez — a conseillé M. François Benoit, professeur d'histoire de l'art — par exemple, l'inférieur et troublant *Concert des Squelettes*, avec ce forcené tambourineur du premier plan et tous ces enrégés sonneurs de trompettes; et surtout fixez, à l'arrière-plan de *La Mort du Soldat*, ce tambour squelette qui passe en coup de vent, battant la charge frénétique du carnage: dans ce simple dessin, il a une telle puissance d'action que sa contemplation prolongée cause comme uné sorte de vertige ».

Ce que Holbein exprime encore, c'est le caractère essentiel qui, dominant les particularités diverses de forme et de structure, détermine l'originalité spécifique de chaque matière. Qu'il dessine ou qu'il peigne, il sait rendre sensible la rigidité des cartilages, l'élasticité des chairs jeunes, la sécheresse des peaux séniles, la souplesse des cheveux, la raideur frisottante des poils, le hérissément des fourrures, la fermeté cassante des linges empesés, la transparence de la batiste, la consistance du satin, le moelleux des beaux lainages, le rayonnement froid des métaux polis, la translucidité du verre.

Le musée de Bâle conserve la plupart des œuvres que Holbein exécuta durant son premier et second séjour à Bâle. D'abord son ami, *Le Bourgmestre Meyer et sa femme; Bonif de Amerbach; un Christ mort; deux portraits de Dorothee d'Offenbourg; un Erasme écrivant; une Tête de femme en costume bâlois; deux Intérieurs d'école.*

Avant son dernier voyage en Angleterre, il s'était complu à des travaux de toute sorte: *L'Alphabet de la Mort; Les Simulacres de la Mort* (ou dans des Morts) et les illustrations de *L'Eloge de la Folie*.

Dans les douze dernières années de sa vie, il se cantonna dans le portrait: *Christine de Milan; le prince Edouard; les princesses Marie et Elisabeth; l'orfèvre Morett; le marchand Gyzen; John Chambers, Jeanne Seymour, Luther, Richard Southwell* et son propre portrait; *Erasme écrivant; Anne de Clèves; Nicolas Kratzer, astrologue de Henri VIII.*

Il ne faut pas croire que le peintre de *La Danse Macabre* portât le diable en terre. Il était très gai et fort joyeux luron. Il connut et savoura la joie de vivre.

Le peintre de *L'Eloge de la Folie* avait partagé ce « culte du père Bacchus et de la mère Vénus » auxquels, à en croire la chronique, les Bâlois étaient spécialement dévôts. Et puis, si l'on rapproche cet

indice de celui qu'offre l'expression à la fois si véridique et si verveuse de la joie débordée de ses paysans en goguette; si l'on pense à son empressement à toucher d'avance l'annuité totale de son traitement et aux dettes mentionnées par son testament, on conviendra qu'il ne laisse pas d'y avoir présomption que le maître était un bon vivant.

L'artiste profita de son voyage à Bruxelles pour visiter Bâle, où il parut, non plus misérable comme autrefois, mais vêtu de velours et de satin.

De retour à Londres, le grand artiste y mourut de la peste, âgé de quarante-cinq ans seulement.

Comme on l'a excellemment dit: Hans Holbein appartient moins à l'Allemagne qu'à l'Humanisme et moins encore à l'Humanisme qu'à l'Humanité.

Alin MONJARDIN.

Correspondance Havas.

PARQUET GÉNÉRAL DE MONACO

(Exécution de l'article 381 du Code de Procédure pénale.)

Suivant exploit de Pissarello, huissier, en date du 18 décembre 1939, enregistré, la dame: HEDELINE Marthe-Françoise, Veuve DAVID, divorcée DUPIN, née à Paris (XV^e Arr^e) le 15 mai 1896, ex-gérante des magasins Williams à Monaco, ayant demeuré à Villefranche-sur-Mer (A.-M.), 18, rue du Maréchal-Foch, chez M^{me} Gibot, actuellement sans domicile ni résidence connus, a été citée à comparaître personnellement, le mardi 13 février 1940, à 9 heures du matin, devant le Tribunal Correctionnel de Monaco, sous la prévention d'abus de confiance; délit prévu et réprimé par l'article 406 du Code Pénal.

Pour extrait:

Le Procureur Général,
Y. LONCLE DE FORVILLE.

Etude de M^e AUGUSTE SETTIMO
Docteur en droit, notaire
41, rue Grimaldi, Monaco

Cession de Fonds de Commerce (Première Insertion)

Aux termes d'un acte reçu par M^e Auguste Settimo, docteur en droit, notaire à Monaco, soussigné, le 27 décembre 1939, M. François dit Jacques FER-RARI, commerçant, demeurant à Monte-Carlo, 19, boulevard Princesse-Charlotte a cédé à M. Marius PEGLIASCO, boulanger, demeurant à Monte-Carlo, 19, boulevard Princesse-Charlotte, le fonds de commerce de boulangerie, pâtisserie, tea-room (avec service de café, lait, thé et chocolat à l'exclusion de toute liqueur), sis à Monte-Carlo, 19, boulevard Princesse-Charlotte.

Oppositions, s'il y a lieu, en l'étude de M^e Settimo, dans les dix jours de la deuxième insertion.

Monaco, le 4 janvier 1940.

(Signé:) A. SETTIMO.

Société Anonyme Monégasque "LES LABORATOIRES MOGAS"

AVIS DE CONVOCATION

L'Assemblée Générale ordinaire annuelle des actionnaires de la Société Anonyme des Laboratoires Mogas, réunie le samedi 30 décembre 1939 au siège social, n'ayant pas réuni le quorum nécessaire pour délibérer valablement, les actionnaires des Laboratoires Mogas sont de nouveau convoqués en Assem-

blée Générale ordinaire pour le vendredi 19 janvier 1940, à onze heures du matin avec le même ordre du jour.

- 1° Approbation des comptes des exercices écoulés;
- 2° Affectations des résultats;
- 3° Quitus aux Administrateurs et nomination d'un nouvel Administrateur;
- 4° Nomination des Commissaires aux comptes.

Le Conseil d'Administration.

Etude de M^e ALEXANDRE EYMIN

Docteur en droit, notaire

2, Rue Colonel-Bellando-de-Castro, Monaco

SOCIÉTÉ DE PLACEMENTS INDUSTRIELS ET FINANCIERS

en abrégé "SOPLA"
(Société Holding Anonyme Monégasque)

DISSOLUTION

(Publication prescrite par le dernier paragraphe de l'article 17 de la Loi n° 71, du 3 janvier 1924, sur les Sociétés par actions).

I. — Aux termes d'une délibération prise à Monaco, au siège social, le 28 décembre 1939, les actionnaires de la Société Holding Anonyme Monégasque dénommée *Société de Placements Industriels et Financiers* en abrégé *Sopla*, à cet effet spécialement convoqués et réunis en Assemblée Générale extraordinaire, ont, à l'unanimité, toutes actions présentes ou représentées:

1° Prononcé la dissolution anticipée de la dite *Société de Placements Industriels et Financiers* en abrégé *Sopla*, à compter du 28 décembre 1939, conformément à l'article 22, § e) des Statuts;

2° nommé MM. Léonard Keesing, demeurant à New-York Lexington Ave. 37th Street, et Arthur-Herbert Cooper, demeurant à Paris, n° 10, quai Louis-Blériot, comme liquidateurs de la Société dissoute avec tous les pouvoirs énumérés à l'article 27 des Statuts de la dite Société, notamment de réaliser l'actif social, acquitter le passif et, après règlement de tous les engagements de la Société, répartir le produit net de la liquidation.

II. — Le procès-verbal de la délibération précitée, avec les pièces qui y sont jointes, constatant la régularité de la dite Assemblée, a été, avec reconnaissance d'écriture et de signatures, déposé au rang des minutes de M^e Eymin, notaire soussigné, par acte en date du 29 décembre 1939.

III. — Et une expédition, délivrée par M^e Eymin, notaire soussigné, de l'acte, précité, du 29 décembre 1939 et du procès-verbal y annexé, de la délibération précitée du 28 décembre 1939, a été déposée, ce jourd'hui même, au Greffe Général des Tribunaux de la Principauté de Monaco.

Monaco, le 4 janvier 1940.

(Signé:) Alex. EYMIN.

Société Anonyme Nouvelle de la Brasserie et des Etablissements Frigorifiques de Monaco

Société Monégasque au Capital de 2.800.000 francs

Messieurs les actionnaires sont convoqués en Assemblée Générale ordinaire, au siège social, quartier de Fontvieille, pour le jeudi 25 janvier 1940, à 15 heures avec l'ordre du jour suivant:

- 1° Lecture du Rapport du Conseil d'Administration;
- 2° Lecture du Rapport des Commissaires aux comptes;
- 3° Inventaire. Bilan et Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 1939; approbation des comptes s'il y a lieu et quitus à qui de droit;
- 4° Fixation du dividende;
- 5° Examen d'une proposition visant à distribuer aux actionnaires une partie du portefeuille social — fixation éventuelle des modalités de répartition;
- 6° Election de trois Administrateurs dont le mandat a expiré;

7° Ratification de la nomination provisoire d'un Administrateur ;

8° Amortissement des dix dernières séries de dix Bons de mille francs 5 % à rembourser le 1^{er} juillet 1940 ;

9° Autorisation aux Administrateurs de traiter directement ou indirectement des affaires avec la Société ;

10° Nomination des Commissaires aux Comptes pour l'Exercice 1940 et fixation de leur rétribution.

Le Conseil d'Administration

BULLETIN DES OPPOSITIONS sur les Titres au Porteur

Titres frappés d'opposition.
Exploit de M ^e Sanmori, huissier à Monaco, en date du 4 avril 1939. Trois Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco, portant les numéros 8.290, 13.071 et 327.874.
Exploit de M ^e Sanmori, huissier à Monaco, en date du 7 avril 1939. Une Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco, portant le numéro 23.680.
Exploit de M ^e Pissarello, huissier à Monaco, en date du 11 mai 1939. Cinq Obligations 5 %, 1935 de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco, portant les numéros 9.643 à 9.647.
Exploit de M ^e Pissarello, huissier à Monaco, en date du 4 août 1939. Dix Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco, portant les numéros 423.939, 423.987, 438.702, 455.153 à 455.154, 464.091 à 464.095.
Mainlevées d'opposition.
Néant.
Titres frappés de déchéance
Du 31 mars 1939. Deux Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco, portant les numéros 53.526 et 53.527.
Du 3 juillet 1939. Un Cinquième d'Action de Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 3.359.

Le Gérant : Charles MARTINI

CHAQUE SEMAINE, LISEZ MINERVA

la grande revue illustrée.
Ses contes et ses romans,
ses rubriques de mode, de
beauté, de conseils pratiques,
ses bonnes recettes
culinaires, ses élégants
modèles de tricot, ses
articles documentaires, ses
interviews, ses reportages,
ses échos d'actualités,

font de

MINERVA

l'hebdomadaire
de la femme moderne
Sa présentation séduit. Sa
lecture retient. C'est le journal
féminin le plus divers, le plus
complet.

En vente partout: le n° 1 fr. 25

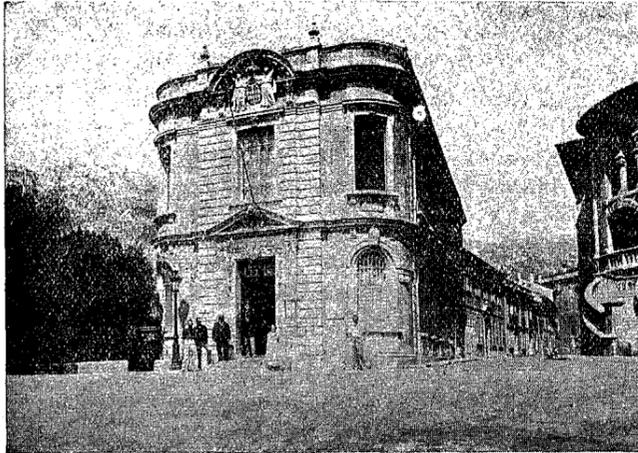
**Spécimen gratuit
sur demande**

à

MINERVA

1, rue des Italiens, Paris-9^e

MUSÉE D'ANTHROPOLOGIE PRÉHISTORIQUE



Musée d'Anthropologie préhistorique fondé en 1902 par S. A. S. le Prince Albert I^{er} pour la conservation des squelettes préhistoriques découverts dans les grottes de Grimaldi. Les grottes, au nombre de quatre, contenaient 40 lits de cendre ou foyers superposés. Elles ont livré des armes et outils, des restes de rhinocéros, éléphants, bisons, chats des cavernes, lions, etc... et des débris humains se rattachant à la race négroïde et au type de cro-magnon.

VIE A LA CAMPAGNE

La Revue Pratique Avant Tout, par le Texte et par l'Image, a publié un Splendide Volume-Album, n° 114, qui vous séduira :

MAISONS ET INTÉRIEURS Nationaux et Régionaux

Aux Réalisations d'art Régional, importante synthèse d'exemples de mise en œuvre et en valeur, des Meubles de nos Provinces Françaises, dans les Maisons de nos Cités et de nos Campagnes, s'ajoutent, dans ce Numéro, en un clair contraste, autant d'éléments décoratifs de Maisons et d'Intérieurs types de la France d'Outre-Mer et de plusieurs Nations. Tous vous fournissent des éléments d'appréciation intéressants ; tous sont générateurs d'idées jolies, multiples, ingénieuses, dont vous tirerez d'heureux et intéressants partis. (Le n° Extr. 114 : 12 fr. franco, Etr. 16 fr.)

Demandez Notices et dépliants illustrés gratuits à M. Albert MAUMENÉ, Librairie Hachette, 79, boulevard Saint-Germain, Paris-6^e.

VIE A LA CAMPAGNE

Elle est ainsi la Revue très Complète, très Vivante de tous ceux qui vivent à la Campagne, et de tous ceux — innombrables — qui aspirent à fuir, ne serait-ce qu'une fois par semaine ou par mois, la Ville pour les Champs.

(Le n° 429, 10 fr. franco).

Demandez Notices et dépliants illustrés gratuits à M. Albert MAUMENÉ, Librairie Hachette, 79, boulevard Saint-Germain, Paris-6^e.

MAISONS POUR TOUS

La Revue pratique de l'Habitation et du Foyer, édition exceptionnelle de Jardins et Basses-Cours, multiplie les modèles de jolies maisons et les conseils pour les construire, même si vous n'avez pas d'argent.

HACHETTE, 79, boulevard Saint-Germain, Paris (6^e).

SERRURERIE - FERRONNERIE D'ART

François MUSSO

3, Boulevard du Midi -- BEAUSOLEIL
18, Boulevard des Moulins -- MONTE-CARLO

Téléphone 212.75

POUR LOUER OU ACHETER

Immobilies, villas, appartements, terrains, propriétés

TOUS FONDS DE COMMERCE EN GÉNÉRAL

Prêts Hypothécaires - Gérances - Assurances

AGENCE MARCHETTI

Fondée en 1897

20, Rue Caroline - MONACO - Tél. 024.70

APPAREILS & PLOMBERIE SANITAIRES CHAUFFAGE CENTRAL

H. CHOINIÈRE ET FILS

18, B^e DES MOULINS - MONTE-CARLO

ÉTUDES -- PLANS -- DEVIS

TÉLÉPHONE : 020.08

JARDINS

en

Amphithéâtre

Tout le versant du coteau stylisé de la Villa Champ-Fleuri (à M. Vagliano, à Cannes, Alpes-Maritimes), aménagé en une succession de terrasses, présente un étage d'Architecture végétale et fleurie, aimablement ordonnée.

Chaque élément constitue un Jardin complet sur une surface restreinte, autant de modèles auxquels s'ajoutent 3 autres modèles de Jardins de Banlieue. Ce Numéro étant consacré aux Jardins et aux Fleurs, vous fournit plus de 100 autres Articles et Conseils pratiques, illustrés de 86 photographies.

Tout ce qui Rapporte et Tout ce qui Récréé fait partie du Programme de